

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 15 JUIN 2020

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR)

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
1.	Pierre Sénécal	<p>Bonsoir,</p> <p>Ma première question concerne le point 1.4 relatif au « Suivi de la séance précédente », est-ce que je vais finalement obtenir ma réponse à ma question posée à la séance du mois de mars sur la Politique de location des actifs immobiliers par la Ville de Saint-Lambert concernant notamment les deux clubs de golf? Le maire avait répondu à la séance du mois de mars que la réponse viendrait à la séance d'avril pour déclarer en avril que le département des finances fournirait une réponse qui n'est jamais venu. Au mois de mai il n'y a pas eu au point 1.4 de l'ordre du jour un « Suivi de la séance précédente » en violation flagrante avec le règlement de régie interne du conseil municipal car on l'a remplacé par « Mot du maire ». Par conséquent, quand obtiendrai-je finalement une réponse à la question qui date du mois de mars 2020?</p> <p>Réponse : Bien que votre question ne soit pas en lien avec les sujets de ce soir, je vous encourage à aller sur le site web de la ville dans le compte rendu de la séance du 20 avril. Toutes les réponses à vos questions y sont :</p> <p>Question au sujet du Country Club de Montréal sur le loyer et frais divers payé à la Ville de Saint-Lambert de 2009 à 2019 inclusivement: 1 539 949.62 \$</p> <p>Réponse : La totalité des revenus provient de la taxation foncière. Il n'y a donc aucun frais divers. Il est à noter que le Country Club assume lui-même ses frais d'entretien pour le terrain et le bâtiment. Il n'a donc pas à rembourser la ville pour des dépenses engagées. Le chiffre est bon. Rappelons que le CCM a des responsabilités propriétaires, étant un emphytéote.</p> <p>Le CCM a investi dans l'actif la somme de 2 945 762 \$. Payé par la Ville de Saint-Lambert pour des événements au Country Club de Montréal: 982 458.15 \$ (Party de Noël des employés, Journée de golf du citoyen, Cocktail, etc.)</p> <p>Réponse : On omet un détail dans les explications soit le remboursement de taxes foncières et des intérêts qui en découlent qui représente 833 937.07\$ soit 85% du total. Pour le reste il y a 121 018.98 \$ pour les journées de golf du citoyen, et 27 502,10 \$ en événements civiques.</p>	Greffe

		<p>Revenu net de 2009 à 2019 pour la ville de Saint-Lambert : 557 491.47 \$ ÉVALUATION FONCIÈRE AU 5 RIVERSIDE (Immeuble du Country Club de Montréal): 5 459 300.00 \$</p> <p>Réponse : De 2009 à 2019, il y a eu plusieurs valeurs, dont certaines ont été révisées.</p> <p>Club de golf de Saint-Lambert Loyer et frais divers payé à la Ville de Saint-Lambert de 2009 à 2019 inclusivement: 468 562.13 \$</p> <p>Réponse : Le revenu de loyer est de 348 196,28\$, le club de golf est exempt de toutes taxes et il nous rembourse certaines dépenses que la ville engage, le total remboursé de 2009 à 2019 a été de 120 365,85 \$.</p> <p>Payé par la Ville de Saint-Lambert pour des remboursements de frais divers: 17 534.37 \$ (Frais d'abattage d'arbres, Filet de protection, Publicité, etc.)</p> <p>Réponse : En plus des dépenses assumées par la ville, celle-ci a remboursé directement des dépenses de 9 836,87 \$ pour des événements civiques.</p> <p>REVENU NET DE 2009 à 2019 POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT: 451 027.76 \$ ÉVALUATION FONCIÈRE AU 325 GOLF (Immeuble du Club de golf de Saint-Lambert) 1 653 200.00 \$</p> <p>Réponse : Il est à noter que les propriétés de la ville ne sont pas systématiquement évaluées à chaque rôle et ne reflètent toujours pas la réalité, mais les évaluations des derniers rôles ont été : 2010 1 896 200 \$ 2013 2 129 400 \$ 2016 1 897 100 \$ 2019 1 653 200 \$ Il faut noter que l'évaluation est une compétence d'agglomération</p> <p>Est-ce que le conseil municipal de Saint-Lambert compte modifier sa politique de location des actifs municipaux afin de respecter l'équité procédurale découlant du jugement de la Cour suprême du Canada en date du 30 juin 2004?</p> <p>Réponse : Il n'y a pas d'orientation politique pour modifier la situation actuelle. Les deux terrains de golf sont zonés « PARC ».</p>	
2.	Denis Lecompte	<p>Ma question s'adresse aux membres du CCU, soit <u>monsieur Philippe Glorieux et/ou madame Brigitte Marcotte</u></p> <p>préambule : En page 62 de l'ordre du jour, concernant le procès-verbal du CCU on a retiré le point 8 PIIA et dérogation mineure concernant e 263 ELM.</p>	Greffe

		<p>ET : Sachant qu'un mini-CCU a eu lieu en début juin ou il n'était question que du projet du 263 Elm</p> <p>Question :</p> <p>Pourriez-vous nous dire ou en rendu le dossier d'orientation concernant ce projet !</p> <p>Réponse : Des discussions sont en cours avec le promoteur.</p>	
3.	Hugues Létourneau	<p>Bonjour,</p> <p><u>Questions en lien avec l'ordre du jour</u></p> <p>3.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement concernant les nuisances afin de remplacer l'article 5.13 régissant les souffleurs à feuilles</p> <p>Commentaire : Le Réseau écocitoyen de Saint-Lambert vous remercie pour cette modification de règlement qui nous apparaît être dans le respect de l'environnement</p> <p>Question : Quand cette modification va-t-elle entrer en vigueur?</p> <p>Réponse : Le règlement entrera en vigueur maintenant, mais l'interdiction sera effective en 2021.</p> <p>3.5. Arrêté numéro 2020-033 - Dérogations mineures, comité de démolition et procédures référendaires</p> <p>Question : Est-ce que les demandes de dérogation mineure vont continuer à être sur l'ordre du jour avec mention de l'application de l'arrêté 2020-033</p> <p>Réponse : Oui, nous procéderons selon les directives gouvernementales pour traiter les dérogations mineures. Il y aura un délai de 15 jours pour que les gens puissent déposer leurs commentaires.</p>	Greffe

	<p>6.3. Annulation de l'appel d'offres no 20ÉQUI01 ayant pour objet l'acquisition de trois (3) véhicules compacts électriques 6.4. Annulation de l'appel d'offres no 20ÉQUI02 ayant pour objet l'acquisition de trois (3) véhicules VUS hybrides</p> <p>Question : Comment expliquez-vous l'absence de soumission?</p> <p>Réponse : En raison de la pandémie, nous n'avons reçu aucune soumission. Nous retournons en processus.</p>	
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 15 JUIN 2020

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
1.	Paul Côté	<p>Est-ce que la ville envisage de repeindre les lignes sur les rues pour les arrêts, les pistes cyclables, les dos âne, etc? Beaucoup sont effacées, peu visibles et avec le trafic accru pour la saison, ça pourrait aider à la sécurité de la circulation piétonnière, cycliste et motorisée Merci</p> <p>Paul Côté 308 Mercille 514-240-4204</p> <p>Réponse : Le contrat a été octroyé et le marquage sera fait dans les prochaines semaines.</p>	Greffe
2.	Dena Davida	<p>Chers et chères conseillères,</p> <p>Je dois vous envoyer de nouveau cette question parce qu'elle n'était pas répondue ni comprise. (J'essaye cette fois-ci en français.)</p> <p>Je n'avais pas besoin de se faire répéter les dates de collecte de résidus végétaux, ayant le calendrier dans ma cuisine. Mais ce que j'avais demandé ci-dessous, pour être plus claire: pourquoi est-ce qu'il n'y avait pas une collecte <u>quelques semaines plus tôt que le 7 mai</u> quand le besoin était déjà en évidence après que les bancs de neige sont fondus.</p> <p>D'ailleurs, je ne questionne pas de tout la nouvelle mesure d'utilisation des sacs en papier, un changement environnemental que j'applaudis. C'est seulement le fait que les collectes de résidu végétaux sont si peu que nous devrions garder les sacs assez longtemps pour voir leur détérioration sous la pluie parce que nous n'avons pas un "abri-sacs" pour plus que trois ou quatre.</p>	Greffe

		<p>Question: Why does the green waste pick-up begin one month after we actually need this service because we have begun cleaning out our gardens to prepare for spring? The problem is exacerbated, of course, with the obligation to use only paper bags. They are fragile and fall apart in time with rainfall if we don't have a covered space to store them (which is our case). Thank you for your consideration and response.</p> <p>RÉPONSE : La première collecte des résidus végétaux s'est tenue le 7 mai et les citoyens ont été nombreux à y participer. Une deuxième collecte s'est tenue le 21 mai. Une autre a eu lieu le 11 juin. L'utilisation des sacs de papier est une mesure environnementale et nous remercions les citoyens qui s'engagent dans la protection de l'environnement. Nous prenons bonne note de vos commentaires dans la préparation du calendrier des collectes de 2021.</p> <p><i>Dena Davida</i> 195 rue Osborne 514-688-2098</p>	
3.	Pierre Sénécal	<p>Bonsoir,</p> <p>Pour la deuxième période des questions du public, j'aimerais adresser une question à un membre du conseil municipal responsable de son Comité municipal particulier :</p> <p>Au conseiller municipal Loïc Blancquaert qui préside le Comité de développement durable et de l'environnement : Avez-vous l'intention de modifier le bail de location entre la Ville de Saint-Lambert et le Club de golf de Saint-Lambert afin que ce dernier paye un tarif pour l'eau consommé pour arroser le terrain de golf maintenant que nous savons qu'un compteur d'eau est déjà implanté à cet endroit? Autrement dit, quand le principe de l'utilisateur-payeur sera-t-il appliqué pour le Club de golf de Saint-Lambert qui paie un loyer à la Ville de Saint-Lambert mais pas un sou pour l'eau potable qu'elle consomme pour arroser son terrain de golf?</p> <p>Réponse : M. Blancquaert explique que le bail a été négocié au début du mandat du Conseil. Il dit que ce n'est pas une décision qu'il peut prendre seul. Il est d'accord avec le principe de l'utilisateur payeur, mais ce n'est pas une décision qu'il peut prendre seul. Il mentionne qu'au comité environnement, il veut revoir la refonte sur les pesticides et ceci s'appliquerait aussi au club de golf.</p> <p>Au conseiller municipal Philippe Glorieux qui siège au Comité des finances et des ressources humaines et qui remplace désormais Monsieur David Bowles à la Commission d'agglomération sur les finances : Quand la Ville de Saint-Lambert présentera une mise à jour de sa situation financière compte tenu des bouleversements causé par la pandémie du COVID-19? Malgré le fait qu'au moins trois personnes ont abordé ce</p>	Greffe

sujet à la dernière séance du conseil municipal de mai 2020, on n'a pas eu de réponse claire alors que plusieurs municipalités à travers le Québec ont procédé à une mise à jour de leur situation financière afin de bien informer les contribuables. Pourquoi le Comité des finances et des ressources humaines n'a-t-il toujours pas procédé à la présentation d'une mise à jour des finances de la Ville de Saint-Lambert?

Réponse : M. Philippe Glorieux indique qu'il est impliqué dans le comité des finances de la ville. Une réunion aura lieu jeudi, une rencontre a eu lieu à l'agglomération la semaine dernière. Les budgets ont été révisés par les directeurs et il y aura différentes coupures et compressions le tout en faisant des concessions. Ce sont les autres organismes supra municipaux qui risquent de faire augmenter les finances. Le maire ajoute que notre comité des finances nous a fait 2 présentations sur le budget depuis la pandémie et nous sommes en amont dans ce dossier.

À la conseillère municipale France Desaulniers à titre de Présidente du Comité des loisirs et de la vie communautaire : Considérant le fait que les restrictions gouvernementales en raison de la pandémie du COVID-19 ont fortement limité le nombre de places pour les camps de jour au Centre des Loisirs situé au 600 Oak cette année. Pourquoi n'a-t-on pas pensé à louer des nouveaux espaces sur le territoire de Saint-Lambert, que ce soit des églises ou des écoles primaires à titre d'exemple, afin d'augmenter le nombre de places disponibles pour les camps de jour tout en respectant les restrictions gouvernementales afin de prévenir la contagion du COVID-19?

Réponse : Mme Desaulniers répond que du meilleur de ses connaissances, les différents intervenants travaillent sur les ratios donnés par le gouvernement.

À la conseillère municipale Brigitte Marcotte à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme : Considérant le fait que la Ville de Saint-Lambert doit adopter une résolution sur la révision de son Plan d'urbanisme alors que la date d'échéance est le 30 juin 2020 et compte tenu des restrictions gouvernementales touchant l'organisation d'une consultation publique sur cet enjeu, est-ce qu'il y aura une demande de reporter à une date ultérieure l'adoption du Plan révisé d'urbanisme? Dans le cas contraire, comment comptez-vous procéder compte tenu des restrictions gouvernementales touchant la tenue obligatoire d'une consultation publique?

Réponse : Mme Brigitte Marcotte dit que la question a été répondue avec l'adoption de la résolution. Le CCU travaille déjà à la refonte réglementaire.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez portée à ces questions,

Pierre Sénécal
20 avenue Argyle,
Saint-Lambert, Québec

4.	Lucie Bélanger	<p>Bonjour,</p> <p>Voici, s'il vous plaît, une question à poser à M. Rodrigue lors de l'assemblée du conseil qui aura lieu ce soir.... Merci!</p> <p>« Monsieur Rodrigue, vous avez mentionné lors d'une assemblée publique que vous alliez déposer une plainte contre le procureur de la ville auprès du barreau. Pourriez-vous svp nous donner un suivi. »</p> <p>Réponse : M. Bernard Rodrigue ne commente pas le dossier de la plainte au barreau. Le maire ajoute que la plainte au barreau a été rejeté.</p> <p>Lucie Bélanger 122 Place Fontainebleau</p>	Greffe
5.	Louise Bayard	<p>Roland Bayard – 355 Wickham St-Lambert</p> <p>Mme Marcotte, M. Blancquaert, M. Rodrigue,</p> <p>Comme vous avez tous les trois voté contre la hausse de salaire des élus, est-ce que vous continuez à encaisser vos chèques de rémunération incluant l'augmentation?</p> <p>Réponse : M. Bernard Rodrigue indique qu'il faut ajouter un montant additionnel de 895,.66 \$ à ses frais de recherches présentés à la séance précédente.</p> <p>M. Loic Blancquaert explique avoir voté contre, car cela était à l'encontre de la tradition de Saint-Lambert à l'effet que le maire gagne plus que les conseillers. Sa réponse est oui.</p> <p>Mme Brigitte Marcotte répond affirmativement et qu'elle a voté contre pour une question de procédure et non salariale.</p>	Greffe
6.	Serge Gracovetsky	<p style="text-align: center;">Questions pour le conseil de ville du 15 Juin 2020 Serge Gracovetsky 209 Dauphine (514) 944 6274</p> <p>Importante note. Ces questions concernent en priorité le comportement du directeur général. Il me paraît approprié de demander que les questions ci-dessous ne soient pas posées par ce même DG car la tentation de déformer le contenu et d'ignorer ce qui pourrait le déranger pourrait être trop grande.</p>	Mairie Conseil Greffe

Le contexte : En dépit de nombreuses demandes depuis des mois, le maire n'a jamais fourni le détail de ses dépenses comme la loi lui impose. Au mieux, lesdites dépenses sont noyées dans ce que le trésorier appelle pudiquement les « déboursés » avec comme résultat qu'il est impossible de comprendre ce qui se passe.

Question # 1 : Le maire a-t-il l'intention de respecter la loi et de fournir les informations justifiant le remboursement de ses dépenses ? Si oui, quand ?

Réponse : Le maire a toujours respecté la loi sur les dépenses et il les déposera mensuellement.

Question # 2 : Le directeur général a-t-il déjà utilisé son fond discrétionnaire de délégation pour aider le maire à rembourser ses dépenses ? Si oui, quand et pourquoi ?

Réponse : Non.

La greffière Madame Simoneau m'a informé le 8 juin qu'elle demandera une remise d'audience pour la plainte que j'ai soumise à la CAI en décembre 2019. Elle mentionne qu'elle a reçu l'instruction de demander au conseil de ville de payer un avocat pour représenter la ville afin que je ne puisse pas avoir accès aux dépenses de délégation du directeur général durant les années 2018 et 2019.


Question # 3 : Qui a demandé à la greffière d'engager un avocat ? Le DG a-t-il l'intention de recommander au conseil de gaspiller l'argent des citoyens pour payer un avocat afin d'empêcher un payeur de taxes de savoir où passe les argents de ses impôts ?

Nous savons tous que le DG a utilisé son pouvoir pour payer en catimini la compagnie Track afin d'espionner les conseillers et donc il me paraît raisonnable de penser que d'autres activités illégales ont pu se produire sous le nez des conseillers. D'où la raison de ma demande à la CAI.

Le 28 mai 2020 le DG est intervenu, sans être invité, dans ma tentative de recevoir les 263 pages de ses dépenses de délégation que Monsieur Gerbeau avait consentit à me remettre le 27 novembre 2019, c'est à dire il y a 6 mois.

Réponse : En déclarant tout ça, vous renoncez à votre obligation de confidentialité, la demande a été jugée abusive par la direction du greffe et c'est pourquoi nous sommes obligés de nous faire représenter par un avocat à la commission d'accès à l'information.

		<p>Question # 4 : Pourquoi le DG se place-t-il dans une situation de conflit d'intérêt en tentant de m'empêcher d'accéder à ces 263 pages de documents le concernant et qui me sont dus. Aurait-il peur que ces documents puissent le compromettre ? Si non, alors pourquoi s'opposer à cette remise ?</p> <p>Réponse : Le directeur général n'a rien à voir dans cette décision. C'est la direction du greffe qui est en charge de l'accès à l'information et c'est le conseil municipal qui prendra la décision finale.</p> <p>Serge Gracovetsky gracovetsky@videotron.ca</p>	
7.	Denis Lecompte	<p>Ma question s'adresse au comité de redéveloppement local. La question s'adresse au président du CCU, monsieur Philippe Glorieux ou madame France Desaulniers.</p> <p>Question :</p> <p>Est-ce que le projet du 263 Elm va toujours bénéficier aux citoyens et commerçants tel que promis depuis deux ans ? <u>Note : Je ne parle pas des taxes qui seront perçus par la ville mais bien de la vitalité du projet</u></p> <p>Merci de bien vouloir me répondre</p> <p>Réponse : Philippe Glorieux répond que nous avons rencontré le promoteur du projet, il a des locataires et acheteurs en vue. Oui ce projet sera bénéfique pour les citoyens et commerçants. Il y a une grande volonté de rendre ce lieu dynamique et redonner son lustre à ce bâtiment.</p> <p>Denis Lecompte</p>	Greffe
8.	Michel Tremblay	<p>À qui de droit, mon nom est Michel Tremblay et j'habite au 927 Oak, St-Lambert. En prévision de l'assemblée de ce soir, j'aurais deux questions qui s'adressent au Maire Pierre Brodeur...</p> <p>1) Il y a une rumeur qui circule à St-Lambert à l'effet qu'une plainte de harcèlement aurait été déposée contre un conseiller? Est-ce que le Maire pourrait confirmer cette rumeur? Si oui, pourrait-il fournir des détails à la population?</p> <p>Réponse : M. Pierre Brodeur répond qu'il ne s'agit pas d'une rumeur et que ce dossier a même fait l'objet d'une résolution plus tôt cette année. Malheureusement, ceci cause un tort considérable à la Ville de Saint-Lambert.</p>	Greffe

		<p>Comme maire, il a la responsabilité de protéger les employés contre des attaques gratuites.</p> <p>2) Pourrions-nous savoir où nous en sommes avec cette histoire de plainte déposée au Ministère des affaires municipales relativement aux supposés fuites d'informations qui avaient donné lieu à de l'espionnage de courriels?? Et, toujours en lien avec des fuites d'informations, le Journal de St-Lambert, sous la plume de son éditeur David Leonardo, nous apprend, cette semaine, que..."quotidiennement, je reçois des messages des conseillers Loïc Blancquaert et Bernard Rodrigue sur les lacunes de l'administration du Maire Brodeur..." Est-ce le Maire trouve normal que des conseillers briefent quotidiennement l'éditeur du journal local à propos de "supposés lacunes" de Son administration???</p> <p>Merci</p> <p>Réponse : M. Pierre Brodeur explique qu'il collabore avec les gens du Ministère et que le dossier suit son cours. Il rappelle aux élus qu'ils sont tous tenus au respect du code de déontologie. L'article du journal a été envoyé au MAMH dans les jours qui ont suivi.</p> <p>Envoyé de mon iPhone Michel Tremblay Directeur des Sports,98,5 Cogeco Média Tel. : +1514-787-7854 Cel. : +1514-949-9249 800, Rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 1100 Montréal Québec H5A 1M1</p>	
9.	Terry Holland	<p>Monsieur Rodrigue, le mois dernier, vous avez mentionné avoir reçu 3 mises en demeure. Pouvez-vous nous dire à quel sujet. Merci.</p> <p>Réponse : M. Bernard Rodrigue ne souhaite pas commenter, car une enquête du commissaire à l'intégrité est en cours.</p> <p>Terry Holland Adjointe exécutive au président Executive assistant to the President</p>  <p>PORTAGE Portage - Vaincre la toxicomanie - Freedom from Addiction</p>	Greffe

		<p>865, square Richmond Montréal, Québec H3J 1V8 Tel.: 514-939-0202 ext. 1119 Fax: 514-939-3929</p>	
10.	Edith Lemieux	<p>1- Ma question s'adresse à M Rodrigue</p> <p>Que font les membres du conseil et le CCU dans le dossier de l'église anglicane ? Malgré mes nombreuses questions sur l'entretien d'urgence de l'église anglicane par la ville; rien n'a encore été fait, pourquoi ? Les propriétaires attendent-ils que le bâtiment s'effondre malgré leurs belles promesses de rénovations dans le respect du style Néo Tudor de l'église ? Les vitraux sont encore sur place malgré les belles promesses d'un des propriétaires de les faire réparer et de les protéger. Que fait le conseil pour obliger la ville à faire respecter les clauses de l'acte de vente pourtant très claires : si un bâtiment est laissé à l'abandon, ce qui est le ça ici; la ville peut intervenir pour faire des réparations urgentes aux frais des propriétaires. Vraiment aucun intérêt pour la protection de notre patrimoine dans cette ville!</p> <p>Réponse : M. Bernard Rodrigue explique qu'il s'agit d'un cas de négligence de la part de la Ville. Cette bâtisse a été déclarée patrimoniale et aucune mesure n'a été développée pour la protéger depuis. Il a voté contre l'addendum.</p> <p>2- Question pour M Bowles, mon conseiller Est-ce que l'on peut savoir pourquoi on a coupé dans les services de base de la ville, malgré mes messages au département des Travaux publics, aucun retour d'appels....</p> <p>Pourquoi les cadres travaillent encore de chez eux quand les secrétaires elles, sont sur place ? Que le nettoyage des rues, l'entretien des arbres, et répondre aux appels des citoyens ne se font plus et que les inspecteurs qui devraient circuler régulièrement tolèrent des entrepreneurs délinquants qui défigurent nos rues avec des déchets de construction et conteneurs qui traînent depuis des mois devant des propriétés. Ex. rue Logan, rue Birch .. Le personnel permanent n'est-il pas toujours payé malgré la pandémie, alors pourquoi ne pas offrir les services pour lesquels nous payons. Passer le balai mécanique et arroser nos rues poussiéreuses est-ce trop demandé ? Rien depuis des semaines et non M Pichet personne n'est passé dans les rues malgré vos affirmations.</p>	Greffe

		<p>Réponse : Le directeur général a répondu à des courriels de Mme Lemieux les 28 avril et 3 juin. Monsieur Laurin a également parlé à Mme Lemieux.</p> <p>3) Question à Loïc Blancquaert Avec l'Agrile du Frêne, nous avons perdu combien d'arbres matures ? Des milliers probablement. Et combien prévoyez-vous en replanter cette année?</p> <p>Réponse : M. Loic Blancquaert répond qu'il n'a pas les chiffres exacts.</p> <p>4-Question pour Mme Brigitte Marcotte Puisque la vidéoconférence ne fonctionne pas à la faveur des citoyens étant donné que plusieurs questions sont filtrées par le lecteur et ne respecte pas le sens des questions, il est important de retourner en conseil public pour en faciliter les échanges. À quand le retour à la normale.</p> <p>Réponse : Mme Brigitte Marcotte répond qu'elle n'a pas la réponse et qu'elle estime que les vidéoconférences sont un bon outil de travail.</p> <p>Édith Lemieux</p>	
11.	Denis Lecompte	<p>Bonsoir monsieur Bowles.</p> <p>Vous êtes, à part le directeur Georges Pichet et monsieur Pierre Paquin du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé, celui au conseil de ville qui connaissez le plus ce dossier du 263 Elm. Étant aux finances de la ville et par ricochet aux mieux-être des finances des commerçants. Pourriez-vous nous dire si ce projet dans la forme actuelle de vos connaissances, va faire profiter la croissance du centre-ville et de son rayonnement?</p> <p>Réponse : David Bowles répond que c'est un projet positif et il aimerait qu'on sécurise mieux le site.</p> <p>Merci monsieur. Denis Lecompte 267 Elm</p>	Greffe

12.	Lorraine Guillet	<p>Bonjour, Il y a 3 grandes toiles du « Musée à ciel ouvert » qui sont en ce moment « entreposées » derrière le centre multifonctionnel. Au prix qu'elles ont coûté, est-ce qu'elles seront réparées et raccrochées plutôt que laissées dehors aux intempéries qui risquent de les endommager durablement?</p> <p>Réponse : Les élus ont demandé au directeur des loisirs de s'assurer de réparer les toiles et de les remettre en place.</p> <p>Merci. Lorraine Guillet 456 Notre-Dame</p>	Mairie Conseil (4 sur 8) Greffe
13.	Fred Valliant	<p>Dear Me. Comin Bergonzi Greffière Adjointe:</p> <p>I hereby request that the City post the details of Item 4.2 on the Saint-Lambert website.</p> <p>Réponse : Yes the budget will be put online tomorrow.</p> <p>Yours truly, Fred Valliant 115 Rivermere 450-672-2604</p>	Greffe
14.	Hugues Létourneau	<p><u>Question hors ordre du jour</u></p> <p>Question : Il y a plusieurs mois, le Réseau écocitoyen de Saint-Lambert a fait une demande de subvention, avez-vous l'intention de l'accorder?</p> <p>Réponse : Nous sommes à étudier le budget et nous sommes prudents avec les nombreuses demandes de subvention.</p> <p>Merci et Bonne Assemblée</p> <p>Réseau écocitoyen de Saint-Lambert Président</p>	Greffe

		Par : Hugues Létourneau 345 Green Saint-Lambert, 450-465-8712	
--	--	------------------------------------------------------------------------	--